# INFORMATION



# HONORAIRES DE VENTE (TTC)

	MONTANT TOTAL DE LA TRANSACTION			
TYPE DE MANDAT	0 - 100.000 €	101 - 200.000 €	+ de 200.000 €	
Mandat Non Exclusif	8%	6%	5%	

MINIMUM HONORAIRES DE VENTE

3.000 € TTC

# TARIFS EXPERTISE IMMOBILIERE (TTC)

### **APPARTEMENT**

STUDIO	2 PIÈCES	3 PIÈCES	4 PIÈCES	5 PIÈCES
400€	500€	600€	700€	800€

### **MAISON**

2 PIÈCES	3 PIÈCES	4 PIÈCES	5 PIÈCES	6 PIÈCES
800€	900€	1.000€	1.100€	1.200€

- Autres produits sur devis
- Frais kilométriques à ajouter

### HONORAIRES DE LOCATION

Honoraires payés par moitié entre preneur et bailleur (Article 5 de la loi du 06/07/1989). Les honoraires comprennent :

- Recherche du locataire
- Montage du dossier
- Rédaction des baux

Forfait d'état des lieux d'entrée : 150€ TTC pour le propriétaire et 150€ TTC pour le locataire.

Honoraires : La base du loyer appelé x 1,5. Soit loyer appelé : 600 x 1.5 = 900€TTC.

Divisé entre le propriétaire et le locataire. Soit 450€ + 150€ chacun.

## **HONORAIRES DE GESTION**

7,60 % Hors Taxe du loyer appelé.